

4 novembre 1873

notamment la construction du chemin de fer du Pacifique. Sir George s'est donc rendu à Montréal et a découvert que sir Hugh Allan n'était pas du tout disposé à « cracher » son argent — ce sont ses mots. Au contraire, sir Hugh Allan avait mis au point une stratégie et était en mesure de ruiner politiquement le gouvernement de l'époque. Il était décidé à le faire à moins que le gouvernement ne souscrive à ses demandes. (*Applaudissements.*)

Ce grand entrepreneur, cet homme puissant, s'est placé dans une situation telle que le gouvernement accordait ou refusait sa confiance à un certain nombre de personnages de premier plan selon sa propre volonté. Parfois, il exerçait cette influence dans un esprit d'hostilité; parfois, il suscitait du ressentiment contre le gouvernement, parce que celui-ci ne se rangeait pas à son point de vue; parfois encore, il excitait le ressentiment et la suspicion dans les rangs des partisans du gouvernement, et manifestait son pouvoir, comme l'ont montré les faits. Cet ami, comme l'a appelé l'honorable député, n'était nullement un ami, mais il était suffisamment honnête pour le proclamer — pour autant qu'on puisse parler d'honnêteté dans son cas; il était prêt à vendre son influence au plus offrant et à calmer l'émoi qu'il avait suscité dès qu'il était certain d'obtenir satisfaction. (*Applaudissements.*)

Je n'essaierai pas de savoir dans quelle mesure les lettres de sir Hugh Allan apportent des preuves dans ce dossier, mais je suis sûr que tout homme de bon sens reconnaîtra avec moi que les lettres écrites à l'époque sur les transactions en cours sont, sous réserve d'indication contraire, la meilleure preuve de ce qu'étaient les faits au moment où ces lettres ont été rédigées. (*Applaudissements.*) J'admets parfaitement qu'un témoin hostile puisse réussir à établir la fausseté de ses lettres, mais si l'on veut établir que certaines dispositions des lettres sont fausses, il ne faut pas traiter sir Hugh avec toute l'amabilité que lui ont témoignée les commissaires et le gouvernement. Il faut l'amener à dire lui-même ce qu'il y a de faux dans ces lettres. Tous les éléments qui ne pourront pas faire l'objet d'un désaveu précis devront être considérés comme véridiques. Il est tout à fait inconcevable de prétendre que comme sir Hugh Allan parle d'inexactitude dans des lettres écrites à l'occasion d'un entretien privé — comme s'il disait la vérité uniquement en public et qu'il mentait en privé — il est tout à fait inconcevable de répondre par une affirmation générale de cet ordre à la stricte exigence de justice qu'on est en droit d'attendre d'un homme qui vient insinuer que ses lettres sont remplies de faussetés. Cette stricte exigence implique une réfutation explicite, si déplaisante qu'elle puisse être.

Ces lettres sont marquées du sceau de la vérité; elles peuvent sans doute comporter quelques inexactitudes, mais ces dernières n'ont aucune incidence sur la valeur probante des lettres; et puisque personne n'est disposé à dire un mot en faveur de sir Hugh Allan, je n'hésite pas à dire que je ne pense pas qu'il ait trompé ses partenaires de la façon flagrante qu'ont évoquée les députés d'en face. Sir George-Étienne Cartier a trouvé que sir Hugh Allan jouissait d'une influence suffisante pour décider, sans qu'il soit question d'argent, du succès ou de l'échec du gouvernement. Il fallait donc obtenir cette grande influence et se concilier les faveurs

de sir Hugh Allan, et le Premier ministre a entrepris de s'entendre avec M. Macpherson à ce sujet. Il l'a rencontré à Kingston le 26 juillet et selon lui, il a dit à sir George-Étienne Cartier qu'il pouvait garantir à sir Hugh Allan que le gouvernement allait exercer son autorité de façon à lui garantir la présidence de la compagnie.

L'honorable député dit maintenant que les conditions proposées à l'époque comportaient en pratique une fusion, mais sir Hugh Allan en voulait davantage. Il exigeait qu'en cas d'échec de la fusion, le contrat soit adjugé à sa compagnie. C'était sa seule exigence supplémentaire; quant au chef du gouvernement, il considérait qu'on devait former une nouvelle compagnie.

J'ai à peine besoin de vous dire que les aspirations de sir Hugh Allan peuvent tout aussi bien être satisfaites par la formation d'une nouvelle compagnie que par une fusion. Ce qu'il veut, c'est le contrôle de la compagnie, et la direction d'une nouvelle compagnie comme la compagnie du Canadien Pacifique lui conviendrait parfaitement; si ce poste de direction lui est garanti, il aura obtenu ce qu'il voulait. Mais il serait inconvenant, de la part du gouvernement, de s'engager à confier la direction de cette compagnie créée en tant que compagnie du Québec comme s'il s'agissait d'une compagnie de l'Ontario, et c'est pourquoi, en l'occurrence, sir Hugh Allan en voulait davantage.

Il en a obtenu davantage, et j'en arrive ici à la partie de mon exposé où je puis dire, en toute honnêteté, que la Commission a fait preuve de négligence dans son travail. Le 30 juillet, sir Hugh a reçu deux lettres de sir George-Étienne Cartier. Dans la plus longue des deux, on pouvait lire expressément ceci : « Ci-inclus vous trouverez des copies des télégrammes reçus de sir John A. Macdonald; et quant à leur contenu, je dirai que... » etc. La Chambre remarquera que l'hon. sir John A. Macdonald n'a pas envoyé qu'un seul télégramme sur ce sujet pour informer sir Hugh Allan de l'autorité en vertu de laquelle agissait sir George-Étienne Cartier; or, il n'a été produit qu'un seul de ces télégrammes et aucune question n'a été posée au Premier ministre, à sir Hugh Allan ou à M. Abbott, qui auraient tous les trois pu nous renseigner sur la teneur de ces télégrammes.

Considérant que de toute évidence, la Commission n'a pas fait son devoir et que les ministres n'ont pas dit toute la vérité sur tous les aspects de cette affaire, ne pouvons-nous pas dire que l'on n'est pas encore allé au fond des choses, puisque tout indique que les rapports sont manifestement entachés de partialité?

Je voudrais faire une remarque concernant la lamentable tentative d'explication de deux mots qui figurent dans la plus courte des deux lettres. On pouvait y lire ceci : « Toute somme que vous ou votre compagnie avancera dans ce but vous sera remboursée ». Dans son témoignage, sir Hugh Allan a essayé d'avancer certaines explications, sans toutefois parvenir à contester la signification véritable des mots « votre compagnie ». Le ministre de la Justice (l'hon. sir John A. Macdonald) qui a produit l'original de cette lettre et qui a rédigé la copie remise à la Commission, ainsi que le député d'Argenteuil (l'hon. M. Abbott), qui est bon avocat, qui sait